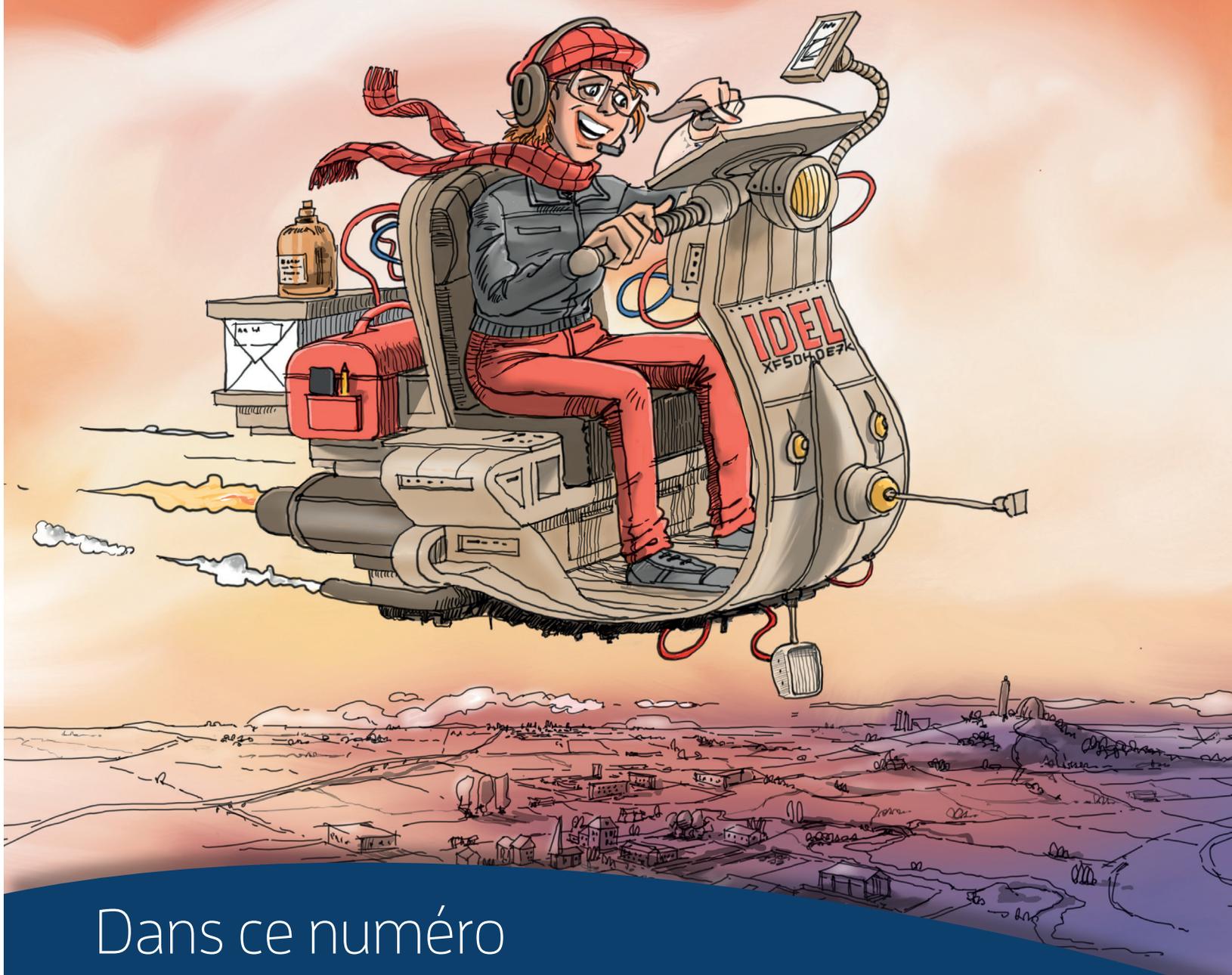


Magazine de l'URPS infirmiers des Hauts-de-France

e-santé : l'avenir de l'infirmière ?



Dans ce numéro

Inzee.care

une solution éthique pour lutter
contre l'Uberisation de la profession

ISIPAD

expérimentation
à poursuivre ?

Coordolib

une solution d'information à destination
des professionnels de santé libéraux



édito

Marie-Odile Guillon présidente de l'URPS

L'URPS Infirmiers Hauts-de-France vous adresse tous ses vœux de réussite et de bonheur pour 2018.

Nouvelle année, nouveaux défis.

Nul doute que 2018 sera l'année de l'innovation technologique. Les infirmiers libéraux sont-ils connectés et sauront-ils répondre à ce défi ?

La e-santé désigne l'ensemble des services et technologies de l'information mis au service de la santé. L'appui d'outils technologiques s'avère primordial pour éviter les ruptures de prise en charge dans les parcours du patient.

« Les enjeux, relatifs au développement de l'e-santé, sont importants et structurants pour l'efficacité de notre système de santé » explique Madame Ricomes, Directrice Générale de l'ARS Hauts-de-France.

Madame Buzyn, Ministre de la santé, définit la e-santé comme axe prioritaire dans la Stratégie Nationale de Santé.

Une des missions de l'URPS infirmiers est d'accompagner les IDEL vers le numérique et ainsi d'améliorer le parcours de soins du patient.

La e-santé est de plus en plus reconnue comme la solution pertinente pour contrer les difficultés d'accès aux soins et répondre aux grands enjeux de notre système de santé. Le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques, les séjours en établissements de plus en plus écourtés, le virage ambulatoire, relever ces problématiques de santé ne pourra se faire sans une amélioration de la coordination et de la collaboration en ville. L'objectif est d'améliorer le maintien à domicile en facilitant le transfert d'information, d'assurer des soins de qualité et d'éviter le recours aux urgences.

Nous, infirmiers libéraux devons nous investir dans le développement de la santé numérique et innover pour nous adapter à la mutation qui est en cours ?

L'URPS infirmiers HDF proposera des solutions adaptées respectant les règles de confidentialité.



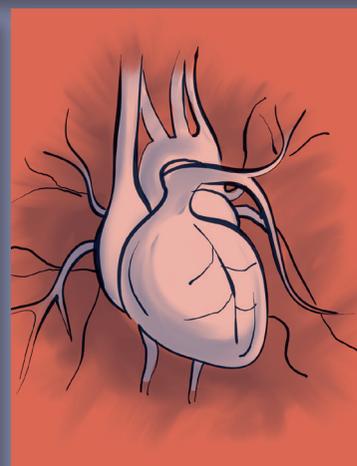
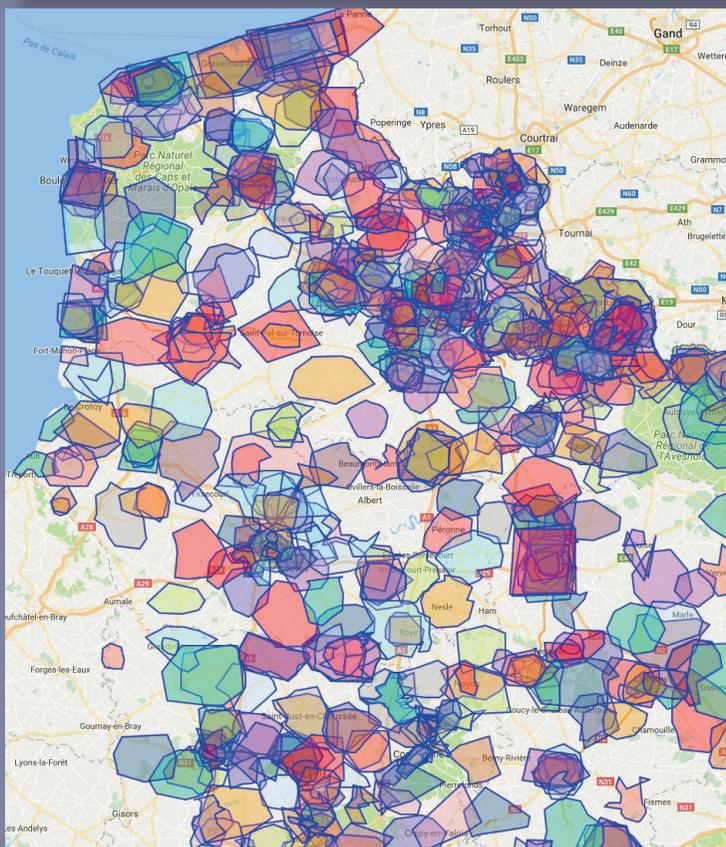
118 bis, rue Royale
59000 Lille - 03 20 14 22 15
www.urps-infirmiers-hdf.fr
contact@urps-infirmiers-hdf.fr

Infimag numéro 3 - Premier quadrimestre 2018 - ISSN 2556-9201 - Tirage 8350 exemplaires.
Directeur de la publication : Marie-Odile Guillon. Ont contribué à ce numéro : Commission journal : Béatrice BEN, Patrick BLOND, Sébastien CAPDEVILLE, Magalie DEROME, Armand DEVIGNES, Caroline DEWAS, Pauline GHYSEL, Line HANNEBICQUE, Franck PEREZ, Sébastien REGNAUT.
Comité de relecture : Sébastien CAPDEVILLE et Caroline Dewas. Mise en page & illustrations : claudie.guillon@wanadoo.fr - Impression : Calingaert - 49, route d'Arras - BP 10012 - 59155 Fâches-Thumesnil Cedex.

S O M M A I R E



Coordolib
pages 8



Journées de l'infirmière
page 11

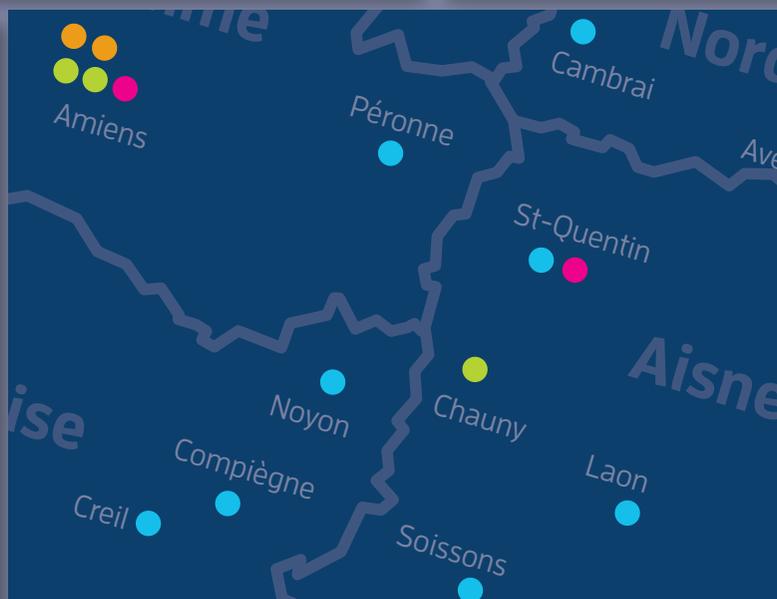


Cathéter périnerveux
page 10

inzee.care
pages 4 et 5



Suivi des plaies
pages 9



Isipad
pages 6 et 7

Une solution éthique pour lutter contre l'Uberisation de la profession

L'URPS infirmiers des Hauts-de-France a décidé de répondre à la Stratégie Nationale de Santé (SNS) en proposant une plateforme de mise en relation soignant-soigné « inzee.care ».

Inscrivez-vous gratuitement sur : <https://hdf.inzee.care>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre votre URPS au 03 20 14 22 15 ou par mail à l'adresse suivante : contact@urps-infirmiers-hdf.fr

Cette solution facilite les sorties d'hospitalisation tout en respectant le libre choix du patient, évite les points de rupture dans le parcours de soins et participe au décloisonnement entre la ville et l'hôpital.

Actuellement, certains établissements de santé disent rencontrer des difficultés à contacter les infirmiers libéraux pour des prises en charge spécifiques. Les filières commerciales d'adressage de patients ne doivent pas être la seule réponse à cette problématique, c'est pourquoi l'URPS a décidé de mettre à disposition de tous les infirmiers des Hauts-de-France la solution « inzee.care ».

« Inzee.care » s'adresse à tous les établissements en leur offrant une réponse immédiate pour les prises en charge en sortie d'hospitalisation et à tous les infirmiers libéraux qui auront renseigné leur profil professionnel sur la plateforme.

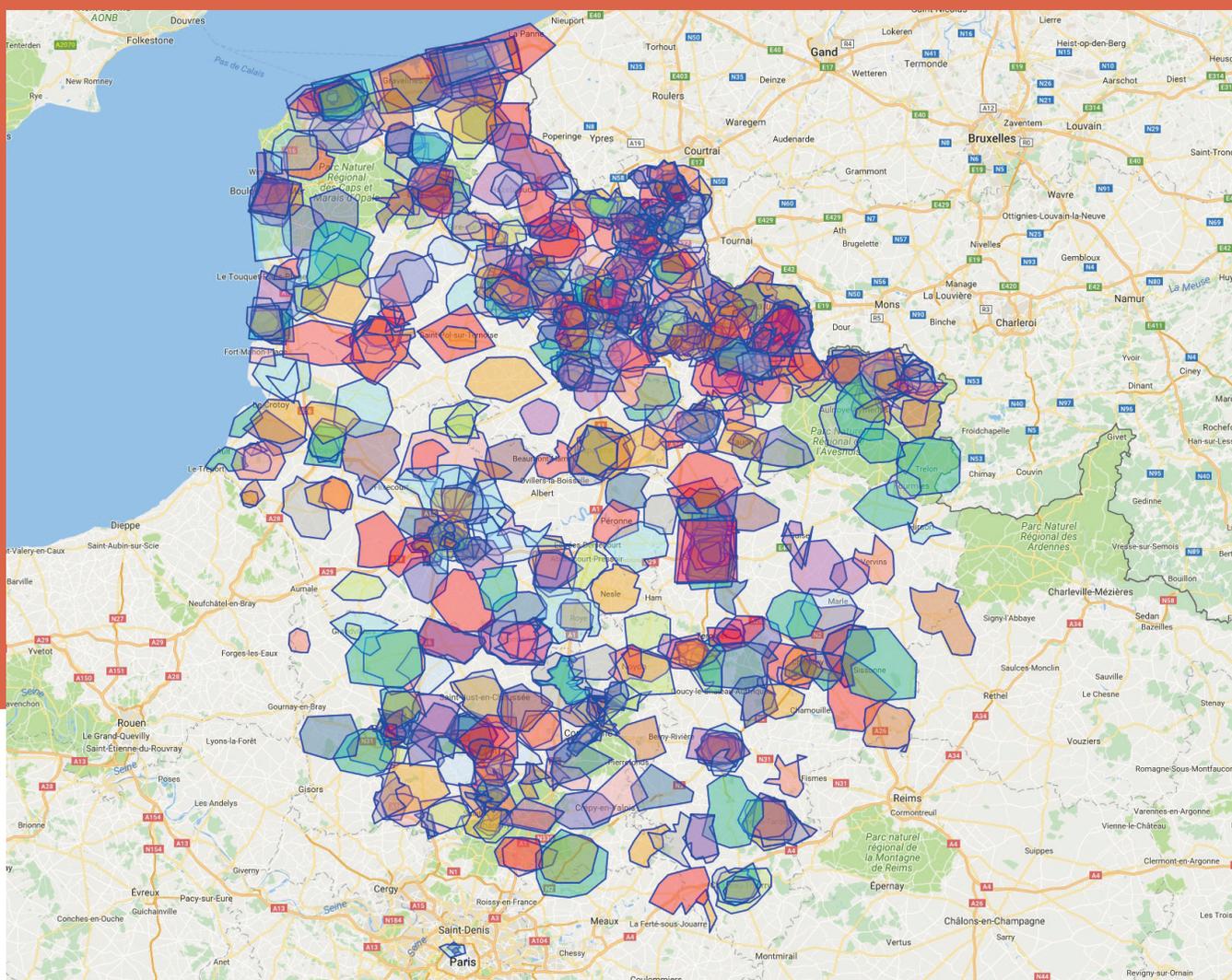
Comment fonctionne inzee.care ?

Dans un premier temps, les infirmiers libéraux de la région Hauts-de-France **s'inscrivent gratuitement** sur la plateforme et complètent leur profil.

En renseignant :

- Les horaires de travail,
- Les types de soins acceptés,
- La zone géographique d'intervention. Une carte de la région permet à l'IDEL de définir précisément, les villes, les quartiers voire les rues correspondant à sa zone d'intervention.

Chaque IDEL peut modifier l'un ou l'autre des critères à tout moment. De plus, l'infirmier peut activer ou désactiver, via son profil, la réception de SMS en fonction de ses jours de travail.



Déjà 1000 inscriptions sur la plateforme au 24 janvier 2018, nous espérons une couverture totale de la région dans un délai très rapide. Nous allons pouvoir rencontrer les établissements et débiter l'adressage des patients vers les infirmiers libéraux inscrits.

Lors d'une sortie d'hospitalisation, l'établissement demandera au patient s'il connaît un infirmier libéral.

Si le patient n'a pas de professionnel de santé, l'établissement se connectera sur Inzee.care et remplira une demande de soins en précisant :

- Le ou les type(s) de soin(s),
- Les horaires de prises en charge,
- L'adresse du patient, validée en temps réel par le serveur de google.

L'établissement disposera alors d'une liste d'infirmiers libéraux correspondants aux critères.

L'établissement peut, sur simple demande du patient, décocher un ou plusieurs infirmiers.

L'ensemble des infirmiers correspondants aux critères de la demande de soins recevra un SMS proposant la nouvelle prise en charge. Pour des raisons de confidentialité, seuls les soins, les horaires ainsi que la rue de la prise en charge sont renseignés dans le SMS.

L'IDEL souhaitant prendre en charge le patient clique sur le lien disponible dans le SMS. Il peut alors visualiser la demande de soins et obtient les coordonnées du demandeur.

Lorsque l'infirmier clique sur « prendre en charge », **l'établissement demandeur est automatiquement informé par mail de la prise en charge du patient** et les autres infirmiers répondants aux critères n'ont plus accès à la demande

L'IDEL s'engage alors à rappeler dans l'heure l'établissement demandeur afin d'obtenir l'ensemble des renseignements nécessaires pour une prise en charge optimale du patient.

La mise en place de cette plateforme permet d'assurer la permanence des soins tout en fluidifiant le parcours de soins du patient.

Le libre choix du patient est respecté et une communication efficace entre l'établissement de santé et l'infirmier libéral permet un retour à domicile sécurisant pour le patient.

Magalie Derôme - Pauline Ghysel,
chargées de mission URPS Infirmiers



Le professionnel de santé à proximité

Expérimentation à poursuivre ?

La chirurgie ambulatoire est un concept organisationnel centré sur le patient. L'acte chirurgical est programmé et la sortie du patient doit s'effectuer dans la journée.

La chirurgie ambulatoire présente de nombreux avantages pour le patient, les infections associées aux soins sont quatre fois moins nombreuses, la reprise rapide d'une vie normale réduit significativement les risques thromboemboliques. Pressés par les tutelles et le ministère de la Santé, les établissements sont tenus d'effectuer de plus en plus d'actes en chirurgie ambulatoire (70 % en 2022 contre 57 % en 2017).

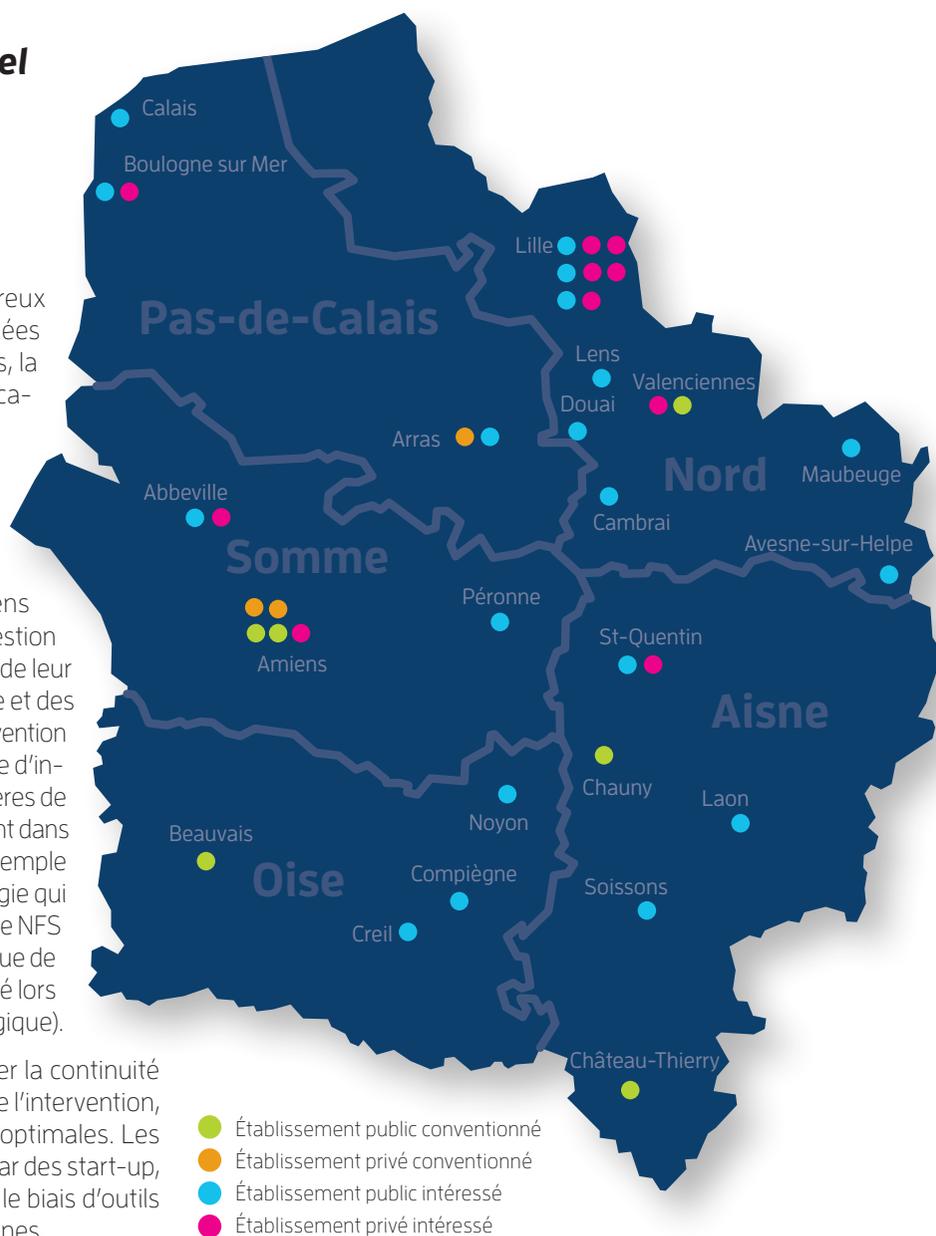
Actuellement, les anesthésistes et chirurgiens s'appuient sur une évaluation complète de la gestion des risques de complications postopératoires, de leur fréquence, de leur gravité, du délai de survenue et des facteurs aggravants avant de décider d'une intervention en ambulatoire. Cette analyse pour chaque type d'intervention permet de mettre en place des barrières de sécurité pertinentes. Les complications survenant dans les 5 jours sont rares (moins de 1 %). Citons l'exemple de la sleeve, les risques connus sont l'hémorragie qui survient dans les 6 heures post-opératoires (une NFS est effectuée avant la sortie du patient) et le risque de fistule, qui survient dans les 4 jours (il est évalué lors de la consultation à J4 après vérification biologique).

L'établissement a la responsabilité d'organiser la continuité des soins. La sortie du patient, le jour même de l'intervention, doit se faire dans des conditions de sécurité optimales. Les établissements sont de plus en plus sollicités par des start-up, le risque est donc que ce suivi, qui se fera par le biais d'outils connectés, soit confié à des prestataires externes.

Aujourd'hui, en cas de problème à domicile suite à l'intervention chirurgicale, le patient appelle dans 35% des cas le médecin traitant, dans 30% l'infirmière libérale, et seulement dans 28% le chirurgien ou l'établissement. Les professionnels de santé libéraux doivent s'organiser en lien avec les établissements et répondre au besoin de coordination ville-établissement. Le suivi à domicile par les professionnels de ville nécessite une bonne connaissance des suites et risques post-opératoires pour pouvoir anticiper.

ISIPAD répond aux attentes des équipes de chirurgie ambulatoire.

Dans notre premier journal, nous vous avons évoqué la prolongation de l'expérimentation dans le cadre des actes innovants effectués en chirurgie ambulatoire.



Le principe d'ISIPAD est de sécuriser le retour à domicile des patients ayant bénéficié d'une intervention en chirurgie ambulatoire par la visite d'une infirmière formée le soir et le lendemain de l'intervention. L'infirmière réitère au domicile les consignes post-opératoires et s'assure de la bonne compréhension du traitement antalgique, de la sécurité du patient et de la qualité des soins. La plateforme numérique de formation e-learning dédiée: <https://www.isipad-hdf.fr> permet l'accès à des protocoles adaptées à chaque intervention et dépendant de l'établissement d'origine du patient. Cette application est accessible sur tout support (portable, tablette et ordinateur) et les protocoles peuvent être imprimés.

Marie-Odile Guillon, présidente de l'URPS Infirmiers

Organisation de la prise en charge ISIPAD par une infirmière libérale

1. Éligibilité du patient

Le patient est éligible si l'intervention est un acte innovant (sleeve, hystérectomie, prothèse de hanche...) et si l'établissement de santé est conventionné avec l'URPS Infirmiers Hauts-de-France.

2. Choix de l'infirmier par le patient

Le patient, parfois l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA), contacte le professionnel de son choix et l'informe de la prise en charge ISIPAD.

3. Signature de la convention infirmière

L'infirmier doit :

- s'inscrire sur la plateforme
- Signer et retourner la convention à l'URPS ; par mail (contact@urps-infirmiers-hdf.fr) ou par courrier (URPS Infirmiers- 118 bis rue royale - 59800 Lille) ;
- Signer et retourner l'annexe à la convention pour les infirmiers ayant déjà transmis la convention à l'URPS.

4. Formation de l'infirmier par le biais de la plateforme numérique dédiée

Avant de réaliser les visites infirmières à J0 et à J+1 après la sortie du service de chirurgie ambulatoire, l'infirmier libéral consulte les protocoles des interventions effectuées en ambulatoire par le biais de la plateforme dédiée ISIPAD (<https://www.isipad-hdf.fr>). Ces protocoles reprennent les techniques opératoires, le type d'anesthésie, les éventuelles complications, les points à surveiller, des conseils adaptés et conformes aux pratiques de l'équipe de chirurgie ambulatoire. En cas de complication, l'infirmier libéral connaît les consignes à suivre et peut contacter directement l'établissement. Chaque infirmier libéral signant une convention avec l'URPS Infirmiers, s'engage à regarder les protocoles de l'intervention.

J-1 : veille de l'intervention

5. Rappel de la prise en charge ambulatoire suite à l'éligibilité du patient à ISIPAD

L'UCA contacte le patient et lui rappelle de contacter son infirmier libéral

Jour J

6. L'établissement contacte l'infirmier pour :

- L'informer des suites opératoires et préciser l'heure de sortie

Le patient quitte l'établissement en possession d'une ordonnance comportant le numéro de suivi de dossier pour les visites ISIPAD et la fiche de suivi post-opératoire UCA/IDEL permettant le suivi du patient depuis le retour du bloc.

7. L'infirmier passe au domicile du patient le soir même de l'intervention pour :

- réitérer les consignes post-opératoires
- Évaluer la douleur et expliquer le protocole de gestion de la douleur.
- remplir la fiche de suivi post-opératoires UCA/IDEL
- contacter si besoin l'établissement ou le médecin traitant avec l'accord du patient

J+1

8. L'infirmier passe au domicile du patient le lendemain matin de l'intervention pour :

- réitérer les consignes post-opératoires
- remplir la fiche de suivi post-opératoires UCA/IDEL
- contacter si besoin l'établissement ou le médecin traitant avec l'accord du patient

J+30 max

9. L'infirmier transmet les documents pour être indemnisé par l'URPS Infirmiers:

Le relevé d'honoraires. Ce document est à remplir par vos soins et à renvoyer à l'URPS infirmiers pour indemnisation avec un RIB.

La fiche de suivi post-opératoire sera transmise à l'établissement de santé.

10. L'URPS Infirmiers indemnise l'infirmier libéral pour ses passages à J0 et à J+1

L'URPS Infirmiers règle ces soins non inscrits à la NGAP. Le forfait ISIPAD est d'un montant de 35 € soit 17,50 € par visite si deux infirmiers interviennent à J0 et J+1. Le tarif de nuit éventuel ainsi que les indemnités de déplacement sont inclus dans le forfait. Seul le relevé d'honoraires vierge, téléchargeable sur la plateforme numérique, est accepté. Les autres soins inscrits à la NGAP, seront facturés à la caisse de rattachement du patient (même si ces soins débutent à J0 ou à J1).

Pour plus de renseignements vous pouvez également consulter la page dédiée à ISIPAD sur le site internet de l'URPS <http://www.urps-infirmiers-hdf.fr/isipad.html>

Une solution d'information à destination des professionnels de santé libéraux



À l'ère du numérique, les URPS Infirmiers et Pharmaciens ont entamé une réflexion sur la mise en place d'un outil pluriprofessionnel.

Il a pour objectif de répondre à la nécessaire formation continue des professionnels de santé libéraux suite aux évolutions du système de santé, au virage ambulatoire et à la mise en place de nouveaux niveaux de coordination.

L'URPS a la volonté de structurer les parcours de santé quelque soit la thématique (cancer, vieillissement et perte d'autonomie, la prise en charge de la douleur, le suivi périnatalité, ...) et de sécuriser le retour à domicile des patients même lors de sorties précoces.

Coordolib est un référentiel pluriprofessionnel de formation continue en e-learning à destination de l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Ce référentiel, en cours de construction, sera accessible sur une plateforme numérique, il dispensera :

- une information claire, concise et accessible à tous les acteurs sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la douleur, ...
- des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.

En fonction des besoins identifiés par pathologie et par établissement, des protocoles seront écrits par les professionnels et des outils facilitateurs permettront une traçabilité et favoriseront la prise en charge coordonnée du patient.

La plateforme Coordolib sera à triple accès

1 - Professionnels de santé

Un accès sécurisé pour les professionnels de santé libéraux avec une possibilité de recherche par établissement de santé, par pathologie ou par thérapeutique : fiches pathologie et thérapeutiques avec pharmacovigilance, boîte à outils (conduite à tenir face aux AES, bonnes pratiques et aides à la prescription, ressources du territoire, etc.)

2 - Établissements

Un accès sécurisé pour les établissements de santé avec possibilité de recherche par pathologie ou par thérapeutique : Fiches pathologie et thérapeutiques correspondantes à leur établissement.

3 - Patients

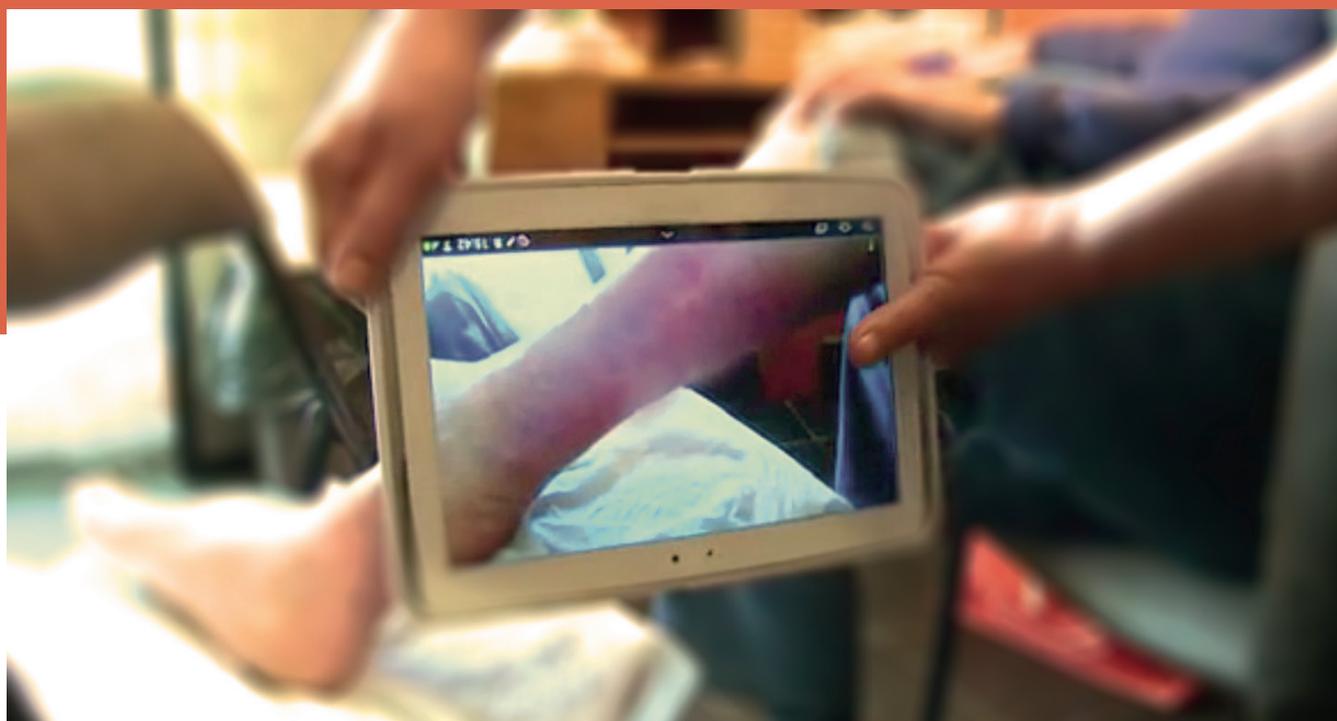
Un accès libre pour les usagers proposant des fiches par pathologie ou par thérapeutique en fonction de l'établissement où ils sont suivis mais également aux ressources du territoire et aux associations d'usagers de la santé.

Fiches pathologie professionnelles et patient.

Fiches thérapeutiques professionnelles et patient avec pharmacovigilance.

Marie-Odile Guillon présidente de l'URPS Infirmiers
Magalie Derôme chargée de mission de l'URPS Infirmiers

Une solution pour le suivi des plaies



De nombreuses applications mobiles permettant de suivre l'évolution d'une plaie sont actuellement proposées aux professionnels de santé.

Ces projets de suivi des plaies via des tablettes numériques permettent de favoriser les coopérations entre professionnels du secteur ambulatoire. Ils permettent de réaliser des actes de télé-surveillance, des télé-expertises ou des télé-consultations et de répondre au virage ambulatoire. Toutefois, il est difficile de s'assurer que les données médicales sont correctement protégées.

L'acte de télésurveillance consiste à réaliser le suivi d'un patient via un objet connecté (plaie, insuffisance rénale, insuffisance cardiaque...)

La télé-expertise correspond à une consultation asynchrone, l'expert (médecin généraliste en général) envoie une demande d'avis via une application à un médecin spécialiste qui doit répondre dans un délai défini au préalable.

La télé-consultation est une consultation à distance grâce à des outils connectés. Un professionnel de santé assure sur place la coordination entre le patient et le centre expert.

Dès 2012, une collaboration étroite entre le GCS e Santé, l'ARS Picardie et l'URPS Infirmiers de Picardie a permis la mise en place d'une expérimentation sur le suivi des plaies complexes à domicile. L'objectif était d'effectuer un suivi quotidien des plaies via une plateforme connectée, le médecin traitant ayant donné son accord, pouvait, à tout moment, suivre l'évolution de la plaie. Chaque semaine, les cabinets infirmiers présentaient à des experts du centre hospitalier expérimentateur les cas complexes, les experts rendaient un avis sur les plaies. Cette expérimentation a fait l'objet de 2 films, avec la chaîne parlementaire et avec M6. Faute d'évolution de l'application par l'industriel en charge du projet, l'URPS infirmiers a refusé de poursuivre cette expérimentation.



Début 2018, les URPS infirmiers, médecins et pharmaciens en lien avec le GIP (nouveau GCS) et l'ARS Hauts-de-France ont décidé de relancer cette expérimentation. Une nouvelle solution est à l'étude.

Une nouvelle expérimentation, un nouveau territoire... nous vous tiendrons informés de la suite de cette collaboration qui permettra à tous les acteurs de santé libéraux du territoire de travailler ensemble.

Marie-Odile Guillon, présidente de l'URPS Infirmiers

Suivis de cathéters périmerveux

Les dangers pour l'infirmière libérale

L'URPS Infirmiers a été informée de prises en charge en sortie d'hospitalisation de patients porteurs de cathéters périmerveux en collaboration avec des prestataires qui s'appuient sur les résultats de la collaboration effectuée dans le cadre du réseau SOS douleur en Charente.

Or, ces prises en charge sont impossibles tant que les textes réglementaires et législatifs n'auront pas évolué.

L'URPS infirmiers HDF a interpellé l'ARS Hauts-de-France à ce sujet notamment dans le cadre de l'expérimentation ISIPAD. Plusieurs freins majeurs persistent et ne permettent pas à un infirmier libéral d'effectuer ce type de prise en charge

- 1 La précision imposée par l'article R4311-9 du Code de la santé publique « qu'un médecin puisse intervenir à tout moment ».

Rappel réglementaire : selon l'article R4311-9, l'infirmier est habilité à accomplir sur prescription médicale écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, les actes et soins suivants, à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment [...] injections de médicaments à des fins analgésiques dans des cathéters périduraux et intrathécaux ou placés à proximité d'un tronc ou d'un plexus

nerveux, mis en place par un médecin et après que celui-ci a effectué la première injection [...] ablation de cathéters centraux et intrathécaux [...]

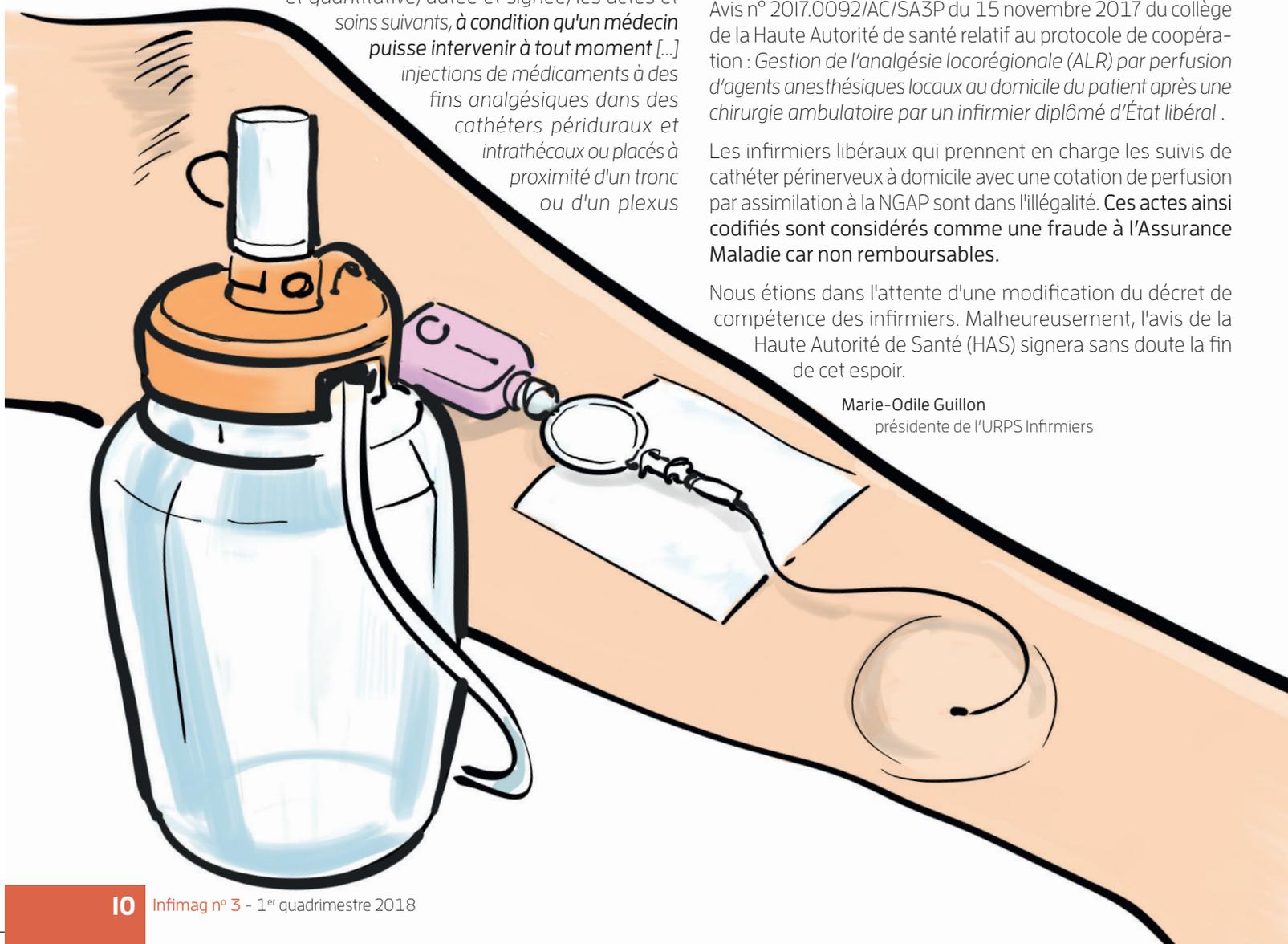
- 2 L'absence de rémunération car l'acte n'est pas inscrit à la NGAP.
- 3 L'avis émis par la HAS qui implique que les infirmiers expérimentateurs devront répondre à différents critères de formation et d'évaluation annuelle des connaissances

Avis n° 2017.0092/AC/SA3P du 15 novembre 2017 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au protocole de coopération : Gestion de l'analgésie locorégionale (ALR) par perfusion d'agents anesthésiques locaux au domicile du patient après une chirurgie ambulatoire par un infirmier diplômé d'État libéral .

Les infirmiers libéraux qui prennent en charge les suivis de cathéters périmerveux à domicile avec une cotation de perfusion par assimilation à la NGAP sont dans l'illégalité. Ces actes ainsi codifiés sont considérés comme une fraude à l'Assurance Maladie car non remboursables.

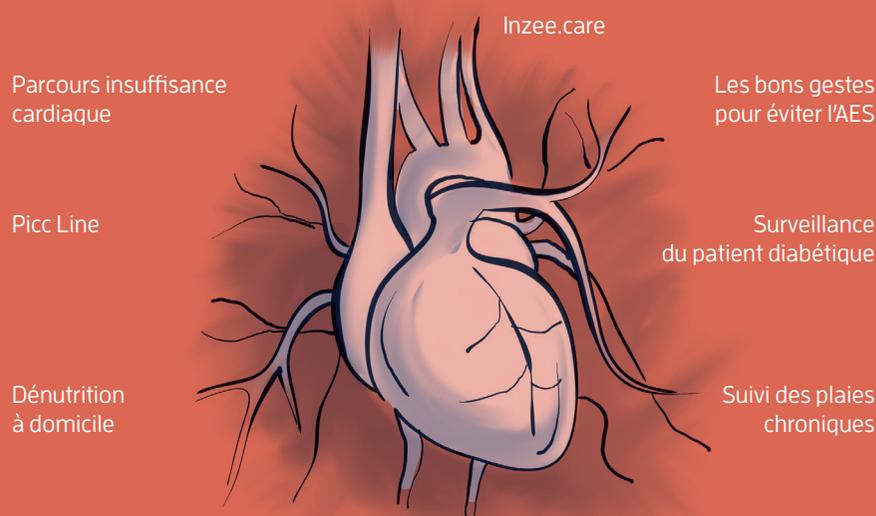
Nous étions dans l'attente d'une modification du décret de compétence des infirmiers. Malheureusement, l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) signera sans doute la fin de cet espoir.

Marie-Odile Guillon
présidente de l'URPS Infirmiers



Deuxième édition de la journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France

Le cœur de métier, actualité sur les pratiques professionnelles



À vos agendas ! **Les 29 mars (Arras) et 12 avril prochain (Laon)**, votre URPS vous invite à venir vous informer et échanger sur l'actualité des pratiques professionnelles. Cette journée, articulée autour du «Cœur de métier» sera l'occasion d'aborder de nombreuses thématiques: la dénutrition à domicile, le suivi des plaies chroniques, le parcours insuffisance cardiaque, les AES...

L'après midi, des ateliers en petits groupes vous seront proposés sur la prévention des infections lors des soins sur Piccline, sur les nouveaux dispositifs de surveillance du patient diabétique ou encore sur la reconnaissance de nouveaux rôles et l'évolution de la NGAP. Enfin, cette journée sera également l'occasion de vous présenter les projets innovants mis en place par votre URPS qui favoriseront l'organisation de la réponse libérale en sortie d'hospitalisation !

Réservez dès à présent votre journée en remplissant le formulaire de pré-inscription disponible sur le site internet de votre URPS :

<http://www.urps-infirmiers-hdf.fr/journee-scientifique.html>

Nous vous attendons nombreux !

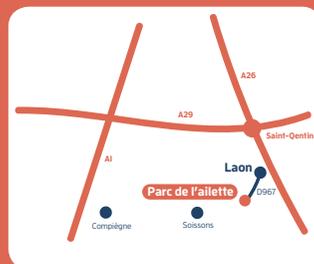
Jeudi 29 Mars 2018

Artois Expo
50, avenue Roger Salengro
Saint-Laurent-Blangy (Arras)



Jeudi 12 Avril 2018

Golf de l'Ailette
23, rue du Chemin des Dames
Chamouille (Laon)





INFIRMIÈRES, INFIRMIERS LIBÉREZ-VOUS DES À-CÔTÉS DE VOTRE MÉTIER

Vous recherchez un partenaire qui connaît bien votre métier ?

Parce que nous savons que votre temps est précieux, Banque Populaire vous permet de vous concentrer sur votre activité grâce à notre offre de services sur-mesure, qui prend soin de vous.

  [#LaBonneRencontre](#)

BANQUE & ASSURANCE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

